

Ce document est un outil destiné aux vétérinaires praticiens comprenant des informations à jour sur l'utilisation des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) ainsi que les médicaments homologués couramment utilisés en production ovine.

Guide d'utilisation des médicaments en santé ovine

Centre d'expertise en production ovine du
Québec

Création d'outils destinés aux vétérinaires praticiens, regroupant les informations pertinentes et à jour sur l'utilisation des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) couramment utilisés pour traiter ou prévenir les maladies chez l'ovin.

Projet # 416-2950

Le développement de cet outil de référence a été possible grâce au financement du MAPAQ par son *Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux – Axe 3* : Développement de matériel de sensibilisation et d'outils d'aide pour la mise en œuvre d'un système.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
1 INTRODUCTION	3
2 UTILISATION DES MÉDICAMENTS EN PRODUCTION OVINE (PRINCIPES GÉNÉRAUX)	4
3 QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES	6
4 LES MÉDICAMENTS HOMOLOGUÉS OU UTILISÉS EN DÉROGATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE	7
4.1 PRINCIPAUX MÉDICAMENTS HOMOLOGUÉS EN PRODUCTION OVINE	7
4.1.1 <i>Les antibiotiques</i>	7
4.1.2 <i>Anti-inflammatoire</i>	8
4.1.3 <i>Tranquillisant</i>	8
4.1.4 <i>Hormones</i>	9
4.1.5 <i>Anticoccidiens et coccidiostatiques</i>	9
4.1.6 <i>Vermifuges</i>	9
4.1.7 <i>Vitamines</i>	10
4.1.8 <i>Vaccins</i>	10
4.1.9 <i>Divers</i>	10
4.2 PRINCIPAUX MÉDICAMENTS UTILISÉS EN DÉROGATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE (NON HOMOLOGUÉS)	11
5 REVUE DE LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE SUR LES MÉDICAMENTS CIBLÉS	11
6 PLANS DE TRAITEMENTS	12
7 FICHES	12
8 L'ANTIBIORÉSISTANCE	12
9 LA RÉSISTANCE DES PARASITES AUX ANTIPARASITAIRES	13
10 UTILISATION DES PESTICIDES	13
11 MÉDICAMENTS & VACCINS D'IMPORTANCE À OBTENIR DES HOMOLOGATIONS	14
12 CONCLUSION	15

1 Introduction

Au Québec, l'utilisation de médicaments non homologués chez l'ovine est courante. La plupart du temps, ces médicaments sont homologués pour d'autres espèces ou selon des posologies différentes de ce qui est utilisé. Il n'est pas interdit pour un vétérinaire praticien de prescrire des médicaments hors homologation, par contre, ses recommandations doivent être basées sur des informations scientifiques vérifiées. Il est possible pour le vétérinaire de communiquer directement avec la base de données gFARAD (*Global Food Animal Residue Avoidance Database*) pour obtenir des informations concernant un médicament qui n'est pas homologué. Toutefois, entre 2002 et 2004, seulement 7 demandes ont été faites auprès de cet organisme quant à l'utilisation d'un médicament chez les moutons. Considérant le fort usage de médicaments hors étiquette, la raison de cette faible demande d'information pour les moutons s'explique sûrement par le fait que notre industrie sous-utilise une ressource très valable. Ainsi, le présent projet veut produire un outil pratique regroupant l'information de tous les médicaments hors homologation utilisés en production ovine. Il est aussi fortement recommandé d'offrir aux vétérinaires un outil complet afin qu'ils puissent établir des périodes de retrait établi en fonction de l'espèce et non en fonction des homologations des autres espèces. Le présent outil d'aide à l'utilisation des médicaments comprend également une section sur les antiparasitaires, les médicaments homologués, l'antibiorésistance et plus encore.

Ce document de référence sur les médicaments en production ovine se veut un élément essentiel quant à l'uniformisation de la pratique des vétérinaires, principalement en ce qui a trait à l'utilisation des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette. Vous trouverez donc dans ce document des liens qui vous conduiront vers les Outils développés dans le cadre du projet et plus encore... Le principal but visé de cet ouvrage est de permettre aux praticiens et, par le fait même aux producteurs, de favoriser une utilisation judicieuse des médicaments. Une utilisation judicieuse des médicaments peut se décrire ainsi :

- Des agents pharmaceutiques ayant prouvé leur efficacité pour les ovins,
- Des dosages adéquats,
- Des voies d'administration adéquates en respectant la valeur marchande du produit destiné à la consommation,
- Une connaissance précise des périodes de retrait,
- Des périodes de retrait qui respectent la législation canadienne,
- Une approche globale de santé et de bien-être animal par une régie adéquate qui favorise la diminution de l'utilisation des médicaments,
- Une connaissance adéquate du phénomène de la résistance des parasites face aux antiparasitaires et d'une approche intégrée de lutte au parasitisme,
- Une connaissance adéquate du phénomène de l'antibiorésistance et des mesures à prendre pour en ralentir les conséquences tant au niveau de la santé animale que de la santé humaine,
- Une connaissance adéquate des lois canadiennes et québécoises en lien avec l'utilisation des médicaments,
- Favoriser quand c'est possible des alternatives à l'utilisation des médicaments et particulièrement pour les antibiotiques comme les vaccins,
- Être au fait de la loi sur l'utilisation des pesticides,
- Être soucieux de la santé et du bien-être animal dans les choix thérapeutiques tant curatifs que préventifs,
- Être très vigilant au niveau des produits animaux introduits dans la chaîne alimentaire.

C'est donc un document qui sera un outil destiné aux médecins vétérinaires en première ligne. Cependant, les informations qui y sont contenues permettront au médecin vétérinaire d'établir avec son client un protocole d'utilisation de médicaments en lien avec la réalité d'un troupeau donné.

Donc dans le document qui va suivre, il y aura des informations générales comme les classes de médicaments, la pharmacie de base en production ovine, les médicaments homologués, les non homologués, des arbres décisionnels, des informations provenant du CgFARAD, des résumés d'articles en lien avec les produits utilisés, etc.

Le tout présenté avec des fiches pouvant être modifiées au besoin par le praticien.

2 Utilisation des médicaments en production ovine (principes généraux)

D'abord, si on compare la production ovine aux grandes productions : bovine, porcine et aviaire présentes au Québec, il y a peu de médicaments homologués pour les ovins. C'est encore plus marquant au niveau de la production laitière des brebis. Par contre, il y a plus de médicaments homologués en production ovine que caprine. Cet état de fait s'explique par la taille du cheptel québécois et canadien. Le Canada est un petit pays producteur si on le compare par exemple à l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la France et les États-Unis. En général, on peut dire que le petit marché canadien n'est pas un incitatif pour que les compagnies pharmaceutiques investissent de l'argent pour répondre aux exigences du gouvernement canadien. Cependant, il faut saluer l'ouverture tant des compagnies pharmaceutiques que du gouvernement canadien qui a permis l'homologation de nouveaux médicaments depuis deux ans, citons ici le lasalocid sodique, le décoquinat, la tétracycline longue-action, le toltrazuril, le closantel et le derquantel-abamectin.

Les médecins vétérinaires peuvent prescrire des médicaments hors homologation et hors étiquette. Ils doivent donc fournir des renseignements adéquats soit :

- Sites d'injection adéquats;
- Posologie adaptée à l'espèce ovine;
- Période de retrait adaptée;
- Consulter le Cg Farad au besoin;
- Prescription respectant la réglementation et contre-indications notées s'il y a lieu.

Les périodes de retrait doivent être établies en fonction de la réglementation en vigueur au Canada. En effet, quand un produit est homologué et qu'une période de retrait est indiquée, elle l'est généralement en fonction d'un seuil minimal de produit qui est toléré soit dans la viande, soit dans le lait si c'est indiqué. Cependant, pour un produit non homologué, on ne doit retrouver **aucune** trace du produit dans la viande ou le lait. *Il faut donc agir avec prudence !*

En production ovine, on doit privilégier l'utilisation de produits qui ne risquent pas d'altérer la qualité des masses musculaires. Ainsi, on utilisera des produits pour injection sous-cutanée ou intraveineuse, si possible. Quand l'injection intramusculaire est requise, on évitera les masses musculaires de haute valeur, on préférera les injections au niveau du

cou. On évitera également d'injecter plus de 5 ml par site d'injection et moins s'il s'agit d'un jeune agneau. De plus, on évite d'utiliser des aiguilles trop longues ou de calibre trop important (calibre 18, 20, 21; longueur ½ à 1 po.)

Évidemment, en production ovine, le médecin vétérinaire ne peut être appelé pour examiner ou traiter chaque animal malade.

Donc le rôle demandé au praticien repose dans le rôle et le lien de confiance qu'il va jouer auprès de son client :

- Avoir une connaissance précise de la régie de la ferme,
- Avoir une connaissance précise des conditions pathologiques qui y sévissent,
- Avoir recourt à des examens de laboratoires si jugés nécessaires pour une meilleure connaissance de l'état de santé du troupeau,
- S'assurer que son client a toutes les informations nécessaires concernant le contrôle des maladies,
- S'assurer que la pharmacie de l'éleveur contienne tous les produits nécessaires, mais pas plus,
- S'assurer que le producteur a tous les outils nécessaires pour utiliser adéquatement les médicaments prescrits : ordonnance, utilisation, voie d'administration, retrait, etc.,
- Faire une vérification minimalement annuelle de la pharmacie en vue de : disposer des produits périmés, vérifier si l'entreposage des médicaments est adéquat, vérifier de la bonne utilisation des produits pharmaceutiques, et faire la mise à jour des produits à utiliser,
- Vérifier l'efficacité des approches préventives s'il y a lieu : par exemple s'il existe un programme de prévention des avortements, a-t-on recours aux antibiotiques et si oui, a-t-on des résultats adéquats.
- Revoir l'approche préventive et curative si nécessaire,
- Vérifier s'il y a de nouvelles conditions en émergence et ajuster l'utilisation des médicaments si nécessaire.

Les médicaments, en particulier les antibiotiques peuvent être utilisés pour :

- Promoteurs de croissance : en vue d'améliorer et favoriser le gain de poids des animaux : ce sont généralement des faibles doses d'antibiotiques administrés en absence de maladie. Cet usage est banni dans plusieurs pays. Il devrait donc être découragé. En production ovine, ici au Québec, c'est une pratique très peu répandue. Par contre, l'utilisation de monensin et de lasalocid sodique en prévention de la coccidiose peut avoir cet effet en parallèle à l'effet coccidiostatique pour lequel il a été prescrit.
- Prévention des maladies : il s'agit de l'administration d'antibiotiques à des doses thérapeutiques ou subthérapeutiques à des animaux à risque de développer une maladie. On devrait limiter cette modalité d'utilisation des antibiotiques à des contextes bien précis et ponctuels en lien avec l'émergence d'une condition pouvant avoir des répercussions sur l'ensemble du troupeau. En production ovine, on pense particulièrement aux avortements dus à la chlamydie. On peut par contre utiliser des vitamines ou des électrolytes en prévention en vue d'assurer une aide aux animaux pour qu'ils supportent mieux certains stress inhérents à l'élevage. C'est une forme de prévention tout à fait recommandable.
- Métaphylaxie : il s'agit de l'administration d'antibiotiques à des doses thérapeutiques à des animaux appartenant à un groupe dans lequel des animaux sont malades et qui sont soit en incubation de la maladie ou à fort risque de la développer. En production ovine, on utilise des antibiotiques en prévention des pneumonies par exemple.
- Traitement : c'est l'administration d'antibiotiques à des doses thérapeutiques à des animaux malades.

Le but visé de toutes ces approches est bien entendu de limiter au maximum l'émergence de conditions graves et de mortalité à l'intérieur des élevages. Cependant, il faut mettre l'emphase sur des approches de régie préventive qui favorisent la santé en plus de permettre le plus possible de diminuer l'utilisation des médicaments.

3 Quelques références utiles

- ❖ [Lignes directrices concernant l'homologation de pesticides non classiques. DIR2012-01, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Santé Canada. 25 pages, 2012.](#)
- ❖ [Bien utiliser les antibiotiques chez les bovins, pourquoi et comment? David Francoz, Symposium sur les bovins laitiers, 2014.](#)
- ❖ [Loi sur les aliments et drogues. Ministre de la Justice, 2017. L.R.C. \(1985\), ch. F-27.](#)
- ❖ [Canadian sheep and lamb food safe farm practices. Fédération Canadienne du mouton, 2010.](#)
- ❖ [Use of antimicrobial pharmaceuticals in food-producing animals: A review. College of veterinarians of Ontario, 2014.](#)
- ❖ [La réglementation des pesticides au Canada, Santé Canada.](#)
- ❖ [Catégorisation des médicaments antimicrobiens basée sur leur importance en médecine humaine](#)
- ❖ [Utilisation de la catégorisation des médicaments antimicrobiens en médecine humaine](#)
- ❖ [Utilisation des antimicrobiens chez les animaux – Énoncé de position](#)
- ❖ [NADIS – Nation animal disease information service](#)
- ❖ [Drug use in sheep](#)
- ❖ [Usage judicieux des antibiotiques](#)

4 Les médicaments homologués ou utilisés en dérogation des directives de l'étiquette

L'équipe du projet a répertorié plus de 80 médicaments homologués ou non et qui sont utilisés en production ovine. À partir de cette liste, des outils de travail pour les vétérinaires praticiens ont été mis en place. Ces outils permettent de retrouver en un seul endroit l'ensemble des médicaments disponibles, leurs posologies, les temps de retraits, les types de maladies pour lesquels ils devraient être utilisés, où sont-ils homologués s'ils le sont et pour quelles espèces en plus d'y trouver des liens vers la littérature scientifique.

[Les médicaments en production ovine](#) (document PDF facile à consulter sur un appareil mobile)

[Les médicaments en production ovine \(inclus les plans de traitements types pour certaines maladies\) \(Outil Excel à consulter sur un ordinateur avec version Office 2013 et plus\)](#)

4.1 Principaux médicaments homologués en production ovine

4.1.1 Les antibiotiques

Nom générique (commercial)	Indications principales	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jours (lait)	Retrait en jour (viande)	Note
Ceftiofur (excenel en poudre)	Pneumonies	2 mg/kg/jr	IM	Non disponible	1	Il s'agit d'un médicament de haute importance en médecine humaine
Lasalocid sodique (Bovatec)	Coccidiostatique	33 ppm dans la ration totale (1 mg/kg/jr)	Per os	Non disponible	2	Classé comme antibiotique, mais utilisé comme coccidiostatique surtout
Neomycine (Neomycine SP)	Entérite	1gr50 kg/jr pour 3 jours	Per os	Non disponible	14	
Oxytetracycline LP (oxymycine LP)	Pneumonie, mammite, arthrite	3 ml/45 kg/jr	IM ou IV	3	18	Pas plus de 5 ml par site d'injection
Oxytétracycline LA -200 (liquamycine LA-200)	Pneumonie, piétin	1ml/10 kg/jr	IM	Non disponible	28	Pas plus de 5 ml par site d'injection
Oxytetracycline pdre 62.5 (oxysol 62.5)	Pneumonie, entérite	4gr/25 kg au 12 heures	Per os	Non disponible	10	Diluer dans l'eau
Oxytetracycline 1000 pdre (oxysol 1000)	Pneumonies, entérites	1gr/100 kg aux 12 heures	Per os (médicamenteur)	Non disponible	10	Si l'eau est « dure », ajouter de l'acide citrique

Nom générique (commercial)	Indications principales	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jours (lait)	Retrait en jour (viande)	Note
Pénicilline LA (Duplocillin LA)	Piétin, clostridies	1ml/20 kg	IM	Non disponible	14	Longue action, peut être répété 2-3 jours plus tard
Pénicilline inj. (Pen G injection)	Pneumonie, métrite, plaies infectées	0.7 ml/10 kg3jr	IM	4	10	Respecter la dose pour cette période de retrait
Sulfamidés (3-sulvit)	Entérite, pneumonie, aide au traitement de la coccidiose	450gr/2700 litres d'eau, 5 à 10 jours	Per os	Non disponible	10	
Sulfamidés (sodium sulfamethazine 25%)	Métrite, entérite mammite pneumonie	25 ml/40 kg le premier jour puis demi dose 3 jours	Per os	4	10	
Tétracycline onguent	Conjonctivite	Application sur l'œil, deux fois par jour	Oeil	Aucun	Aucun	
Tilmicosin (Mycotil)	Pneumonies	1ml/30 kg dose unique sur des agneaux de plus de 15 kg	SC	Non disponible	36	Attention aux injections accidentelles sur l'humain. Peut être mortel si injecté intraveineux sur les humains et les animaux

4.1.2 Anti-inflammatoire

Nom générique (commercial)	Indication	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jour (lait)	Retrait en jour (viande)	Note
Meloxicam (Metacam)	Analgésique et anti-inflammatoire	1ml/20kg Dose unique	SC	Non disponible	11	Pour des agneaux de plus de 15 jours d'âge

4.1.3 Tranquillisant

Nom générique (commercial)	Indication	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jour (lait)	Retrait en jour (viande)	Note
Acépromazine (atravet)	Tranquillisant	0.05 à 0.1 mg/kg	IM	2	7	Hypotenseur

4.1.4 Hormones

Nom générique (commercial)	Indication	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jour (lait)	Retrait en jour (viande)	Note
Progestérone (CIDR)	Synchronisation oestrale	5 jours	Vaginal	Non disponible	1	Les calendriers de synchronisation peuvent varier
Ocytocine (oxytocine)	Éjection du lait, contractions utérines	1.5 à 2.5 ml	SC, IM, IV	1	3	
Hormone lutéinisante (lutropin)	Traitement de l'hypofonctionnement de l'hypophyse	2.5 mg	SC, IV	0	0	
PMSG (folligon)	Synchronisation œstrale	300-1000 UI	IM, SC, IV	0	7	Dose varie selon la race, la régée, la saison, etc.

4.1.5 Anticoccidiens et coccidiostatiques

Nom générique (commercial)	indication	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jour (lait)	Retrait en jour (viande)	Note
Décoquinate (Deccox)	Prévention de la coccidiose	0.5 à 1 mg/kg/jr	Per os	Non disponible	0	
Lasalocid sodique (Bovatec)	Prévention de la coccidiose	1mg/kg/jr	Per os	Non disponible	2	
Toltrazuril (Baycox)	Prévention de la coccidiose	1ml/2.5 kg	Per os	Non disponible	48	Administrer avant l'apparition des signes cliniques

4.1.6 Vermifuges

Nom générique (commercial)	Indication	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jour (lait)	Retrait en jour (viande)	note
Closantel (flukiver)	Vermifuge, haemonchus et douve	1 ml/5kg	Per os	Non disponible	49	
Ivermectin (Ivomec potion)	Vermifuge	2.5 ml/10 kg	Per os	Non disponible	14	**Voir note en bas du tableau
Derquantel-abamectin (Startect)	Vermifuge	1 ml/5kg	Per os	Non disponible	14	

** L'ivomec injectable a été omis puisqu'il contribue à la résistance des parasites de façon plus marquée que la version en potion buvable.

4.1.7 Vitamines

Nom générique (commercial)	Indication	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jour (lait)	Retrait en jour (viande)	Note
Vitamine AD (vitamine AD)	Prévention de la déficience en vitamine AD	¼ à 3 ml	IM	0	0	Ajuster selon la taille de l'animal
Vitamines du B complex (newcells)	Prévention de la déficience en vitamine B (thiamine)	2-3 ml	IM, IV	0	0	
Vitamine E-SE (dystocel)	Prévention de la déficience en vitamine E-SE	¼ à 2 ml	SC, IM	nd	21	Ajuster la dose selon la taille de l'animal

4.1.8 Vaccins

Nom générique (commercial)	indication	posologie	Voie d'administration	Retrait Lait (j)	Retrait viande (j)
Campylobacter bacterin	Prévention des avortements à campylobacter	5 ml répéter 60-90 jours plus tard en primovaccination	SC	0	21
Case-Bac	Prévention de la lymphadénite caséuse	2 ml répéter 4 semaines plus tard en primovaccination	SC	0	21
Chlamydia bacterin	Prévention des avortements à chlamydis	2 ml 60 jours avant les accouplements, répéter 30 jours plus tard en primovaccination	SC	0	21
Glanvac 6	Prévention des clostridioses et de la lymphadénite caséuse	1 ml, répéter 4-6 semaines plus tard (primovaccination, rappel annuel)	SC	0	21
Imrab	Prévention de la rage	2 ml	SC ou IM	0	21
Tasvax 8	Prévention des clostridioses	Première dose 4ml s, rappel 2 ml, 6 semaines plus tard	SC	0	21

4.1.9 Divers

Nom générique (commercial)	Indication	Posologie	Voie d'administration	Retrait en jour (lait)	Retrait en jour (viande)
Calcium Borogluconate de calcium	Hypocalcémie	50-125 ml	IV, SC	0	0
Dextrose 50%	Toxémie de gestation	50-150ml	IV	0	0
Propylène glycol (Glycol)	Toxémie de gestation	75 à 125 ml/jr	Per os	0	0
Ketamalt	Toxémie de gestation	40 à 80 ml	Per os	0	0

4.2 Principaux médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette (non homologués)

Classe	Nom générique	Exemple de nom commercial
Antibiotiques	Ampicilline	Polyflex
	Ceftiofur	Exenel rtu
	Enrofloxacin	Baytril
	Florfenicol	Nuflor, resflor
	Gamithromy-cin	Zactran
	Penicilline G procaïne longue action	Proc Pen LA
	Préparation mammaire	
	Spectinomycine	Spectam scour halt
	Tildipirosin	Zuprevo
	Trimetroprim-sulfa	Borgal
	Tulathromy-cine	Draxxin
Anti-coccidiens et coccidiostatiques	Amprolium	Amprol
	Monensin	Rumensin
	Sulfaquinoxaline	SQ
Anti-inflammatoire	Dexaméthasone	Dexaméthasone 2
	Flunixin	Banamine
	Isoflupredone	Predef 2x
	Ketoprofen	Anafen
Antiseptique	Chlorhexidine, application locale	Onguent hibitane
Diurétique	Furosemide	Salix
	Trichlorméthiazide	Naquasone
Divers	Atropine	Atrosa
	Épinéphrine	Epichlor
Hormones	Prostaglandines	Estrumate et Lutalyse
Tranquillisant-sédatif	Xylazine	Rompun
Vermifuges	Albendazole	Valbazen
	Eprinomectin	Eprinex
	Fenbendazole	Safeguard
	Halofuginone	Halocure
	Levamisole	Levamisole
	Pamoate de pyrantel	Strongid

5 Revue de littérature scientifique sur les médicaments ciblés

Au cours du projet, 80 médicaments utilisés en production ovine (homologués ou non) ont fait l'objet d'une revue de littérature. Pour plusieurs de ces médicaments, une vérification auprès du consortium gFARAD (*Global Food Animal Residue Avoidance Database*) a été faite. Pour consulter la liste des médicaments étudiés, veuillez suivre le lien suivant :

[Littérature scientifique des médicaments.](#)

6 Plans de traitements

Dans le cadre de ce projet, près d'une vingtaine de maladies ovines ont été ciblées. Des plans de traitements types sont ainsi proposés aux vétérinaires afin d'uniformiser leur pratique. Suivez le lien ici-bas pour consulter ces plans de traitements :

[Plans de traitements types pour certaines maladies rencontrées en production ovine](#) (Document PDF facile à consulter sur un appareil mobile)

7 Fiches

Une des principales lacunes repose dans le peu ou l'absence de prises de données. Les fiches fournies sont un exemple des informations pertinentes à recueillir pour une utilisation raisonnée des médicaments. Il est important que l'éleveur ait sous la main les principales informations au niveau des médicaments qu'il utilise, il sera en mesure de respecter les dosages, les voies d'administration, la durée du traitement ainsi que les périodes de retrait. Il faut donc convenir avec l'éleveur de la procédure à emprunter pour une tenue de dossier adéquate. On sait que la tenue de dossier demeure une des étapes importantes dans les plans de biosécurité à implanter dans nos élevages. Ces fiches techniques ont été produites au cours des dernières années, dans le cadre de divers projets de recherche, afin d'outiller les producteurs et leurs intervenants. En rappel donc, voici quelques-unes de ces fiches importantes et ayant un lien avec l'utilisation des médicaments en production ovine.

- ❖ [La pharmacie ovine de base](#)
- ❖ [Utilisation judicieuse des médicaments](#)
- ❖ [Registre d'utilisation des médicaments](#)
- ❖ [Visite du vétérinaire](#)
- ❖ [Quarantaine et acclimatation](#)
- ❖ [Plan de prévention sanitaire](#)
- ❖ [Inventaire des médicaments](#)

8 L'antibiorésistance

Référez-vous aux documents suivants pour en apprendre davantage sur l'antibiorésistance :

- ❖ [L'antibiorésistance en médecine vétérinaire : enjeux de santé publique et de santé animale.](#)
- ❖ [L'antibiorésistance. Fiches repères de l'OIE.](#)
- ❖ [Bien utiliser les antibiotiques chez les bovins, pourquoi et comment? Conférence présentée au Symposium des bovins laitiers en 2014. P. 25 à 34.](#)

9 La résistance des parasites aux antiparasitaires

La résistance des parasites gastro-intestinaux aux anthelminthiques est un phénomène inévitable. Depuis quelques années des recherches menées au Québec et ailleurs au Canada ont démontré la présence de résistance des parasites gastro-intestinaux présents chez les ovins aux principales molécules utilisés présentement. Au Québec, depuis 2015, un projet de recherche est en cours à ce sujet, il se terminera en 2018, (collaboration CEPOQ, MAPAQ, FMV, Université de McGill) et déjà on peut affirmer que dans la grande majorité des troupeaux étudiés on dénote de la résistance soit aux ivermectins, soit au benzimidazoles, ou les deux.

Comme les documents finaux du projet de recherche : « Gestion intégrée de la résistance et du parasitisme gastro-intestinal chez les ovins sur pâturage » ne seront disponibles qu'au cours de l'année 2018, il est possible de consulter le document produit en 2007 « [Gestion intégrée du parasitisme gastro-intestinal chez les moutons](#) » en collaboration CEPOQ-MAPAQ-FMV et le CDAQ.

En bref, il faudra que tous les intervenants qui gravitent autour de la gestion des parasites remettent en question leur approche de façon à ce qu'elle évolue selon les nouvelles données recueillies par les recherches effectuées dernièrement. Il s'agit là aussi d'une nouvelle approche en vue de l'utilisation judicieuse des médicaments, dans ce cas-ci : les anthelminthiques!!

Dans ce document plusieurs pistes ont été données quant à l'utilisation judicieuse des médicaments et particulièrement des antibiotiques. Le document préparé ici veut justement favoriser cette utilisation.

Des formations ont été dispensées par l'OMVQ pour que les vétérinaires du Québec aient les outils nécessaires pour ralentir ce phénomène. Ainsi, il n'est pas nécessaire dans cet ouvrage de reprendre tous les éléments de connaissance concernant l'antibiorésistance. Par contre, cet ouvrage est un aide pour les vétérinaires afin d'encre mieux utiliser les antibiotiques. Ceux-ci peuvent aussi se référer au document « Arbres décisionnels » aussi produit par le CEPOQ.

10 Utilisation des pesticides

L'utilisation des pesticides en production ovine est nécessaire dans la plupart des élevages pour contrôler et traiter les parasites externes. Principalement, ce sont les poux broyeur qui sont le principal parasite externe rencontré dans les fermes ovines au Québec. Plusieurs entreprises ovines au Québec ont des méthodes d'élevage qui font en sorte que les animaux demeurent dans les bergeries toute l'année. Cet état de fait augmente la probabilité de contact entre les brebis d'où une augmentation de la prévalence des parasites externes. L'utilisation des pesticides en production ovine est régie par la [loi canadienne sur les pesticides](#). Cette loi interdit toute utilisation hors homologation ou hors étiquette des pesticides. (cf la loi en annexe)

Présentement au Québec deux présentations de pesticides sont disponibles et homologuées :

- Le carbaryl 5% (Dusty powder)
- Permethrin insecticide concentré topique (240 gr/litre) (Ectiban)

Des démarches sont entreprises depuis 2016 pour avoir accès légalement à d'autres pesticides comme les perméthrines en application versable. Il faut donc être vigilant à ce niveau.

11 Médicaments & vaccins d'importance à obtenir des homologations

Cette liste a été dressée grâce au travail du comité canadien « *Health strategy working group* » de la chaîne des valeurs de la table ronde de l'industrie ovine et aux vétérinaires participants au réseau d'épidémiosurveillance vetovincaprin du MAPAQ.

Classe de médicaments	Nom générique du produit	Exemple de nom commercial si disponible	Importance
Antibiotiques	Trimethoprim-sulfa	Borgal	+++++
	Florfenicol	Nuflor	+++++
	Tulathromycin	Draxxin	+++
	Tildipirosin	Zuprevo	+
	Gamithromycin	Zactran	+
Anti-inflammatoire	Ketoprofen	Anafen	++
	Dexamethasone	Dexamethasone 2	++++
	Flunixin	Banamine	++++
Anti-parasitaire, versable	Permethrine	Boss	+++++
Anthelminthique	Albendazole	Valbazen	+++
	Éprinomectin	Eprinex	+++
	Fenbendazole	Safeguard	+++
	Moxidectin	Cydectin	+++
Vaccins	Vaccin contre la paratuberculose	Gudair	+++++++
	Vaccin contre la toxoplasmose	Toxovac	+++++++
	Vaccin contre le <i>Manheimia haemolytica</i> et le <i>Pasteurella trehalosi</i>	Ovipast plus	+++++++
	Vaccin contre la fièvre Q	Coxevac	+++++++
	Vaccin contre le chlamydia	Emzovax	+++++++

Il nous apparaît que les vaccins devraient être **de première priorité** en considérant que ce sont des conditions fréquentes au Québec, qui causent des pertes importantes aux élevages, et qui permettraient aussi de diminuer l'utilisation des antibiotiques.

12 Conclusion

Un des objectifs importants de cet outil est de permettre une utilisation judicieuse des médicaments, d'avoir un outil de référence rapide pour les praticiens en situation de travail avec les données les plus à jour possible. Ce document contient toutes les informations disponibles à ce jour pour les éléments comme les dosages, les voies d'administration les périodes de retrait pour les médicaments généralement utilisés en production ovine au Québec. C'est un outil qui n'existait pas auparavant, il sera donc très utile.

Depuis quelques années, de nouveaux médicaments ont été homologués pour l'espèce ovine qui permet aux éleveurs et aux vétérinaires d'avoir une gamme quasi complète de produits médicaux pour arriver à constituer une pharmacie de base adéquate. Par contre, comme présenté dans ce document le travail d'homologation ne doit pas s'arrêter là, la gamme de produits doit être complétée par quelques antibiotiques, anti-inflammatoires, pesticides, vermifuges et plusieurs vaccins (voir la [section 11](#)). Il faut particulièrement mettre beaucoup d'emphasis sur les vaccins qui peuvent à eux seuls abaisser le taux d'utilisation des antibiotiques.

Produire un aliment sain et sans résidus et ne mettant pas en danger la santé animale et humaine demeure l'objectif ultime de la production animale, nous espérons que cet ouvrage sera un maillon important et utilisé de cette chaîne.